



FOIRE AUX QUESTIONS PARTENARIAT

1. Aide Médicale Internationale : c'est une nouvelle association ?
2. L'association Aide Médicale Internationale est-elle Reconnue d'Utilité Publique ?
3. Mon don est-il déductible des impôts ?
4. Que représente un don de 10 000 € pour une mission AMI ?
5. Quelles sont les garanties de bonne utilisation des fonds ?
6. Quels sont les avantages au niveau de ma communication ?

1. Aide Médicale Internationale : c'est une nouvelle association ?

AMI a été créée en 1979. Aujourd'hui, c'est 29 années d'expérience, de travail de terrain, d'actions répondant à des besoins précis, à des problématiques spécifiques selon les pays, et ce, dans le strict respect de nos bénéficiaires.

2. L'association Aide Médicale Internationale est-elle Reconnue d'Utilité Publique ?

Aide Médicale Internationale a le statut d'Oeuvre de Bienfaisance. Aussi, elle bénéficie sans conteste de la loi sur le mécénat du 1er août 2003. La procédure pour obtenir la reconnaissance d'utilité publique est longue : « Les associations peuvent être reconnues d'utilité publique par décret en Conseil d'État à l'issue d'une période probatoire de fonctionnement d'une durée au moins égale à trois ans » (loi du 1er juillet 1901). AMI a engagé cette procédure en octobre 2004.

3. Mon don est-il déductible des impôts ?

Faire un don à Aide Médicale Internationale permet de bénéficier de la déduction fiscale prévue par la loi sur le mécénat du 1er août 2003. « Les dons versés par les entreprises assujetties à l'impôt sur le revenu ou à l'impôt sur les sociétés, ouvrent droit à une réduction d'impôt de 60 %, dans la limite de 0,5 % de leur chiffre d'affaires. Lorsque cette limite est dépassée au cours d'un exercice, la réduction d'impôt peut être étalée sur les 5 exercices suivant l'année du don, après prise en compte des versements effectués lors de chacun de ces exercices, et sans que le plafond (0,5 % du CA de l'exercice) ne puisse être dépassé. » Un don de 10 000 € ne vous coûte que 4 000 €.

4. Que représente un don de 10 000 € pour une mission AMI ?

A titre d'exemple, AMI utilise cette somme pour la réhabilitation de 6 centres de santé habilités pour le suivi des femmes enceintes séropositives en République Démocratique du Congo. Vous trouverez différents exemples dans les fiches thématiques incluses dans le dossier « AMI-Entreprises » à télécharger.

5. Quelles sont les garanties de bonne utilisation des fonds ?

Les bailleurs institutionnels qui nous financent auditent et vérifient la bonne gestion de l'association aussi bien au siège que sur le terrain. De plus, tous les ans, les comptes de l'association sont certifiés et validés par un Cabinet de Commissaires aux Comptes et votés en Assemblée Générale. Dans un souci de transparence, les comptes sont publiés dans le Rapport Annuel de l'association, sur le site Internet et dans notre Chronique, le journal des donateurs.

6. Quels sont les avantages au niveau de ma communication ?

Vous valorisez l'image et la réputation de votre entreprise. C'est un choix stratégique réel : plus de 50 % des actifs considèrent qu'une entreprise est dans son rôle quand elle s'implique pour l'intérêt général et préconisent l'engagement de l'entreprise en faveur des causes humanitaires. (source : BVA octobre 2004) Depuis quelques années, la notion de Responsabilité Sociale de l'Entreprise prend de l'ampleur et interpelle les dirigeants d'entreprises. Soutenir AMI, c'est donner du sens à l'entreprise.